

Faire de la riposte à la COVID-19 un bien public commun

Appel à la solidarité

Pour un accès équitable partout dans le monde aux technologies sanitaires contre la COVID-19 grâce à la mise en commun de savoirs, de biens de propriété intellectuelle et de données

La priorité absolue de la communauté internationale est d'enrayer la pandémie de COVID-19, de mettre fin à sa transmission rapide et de remédier à ses conséquences désastreuses partout dans le monde. Nous savons que cet objectif ne pourra être atteint que si chacun, où que ce soit, peut bénéficier des technologies sanitaires dont il a besoin pour le dépistage, la prévention, le traitement de la COVID-19 et la riposte. Maintenant plus que jamais la coopération et la solidarité internationales sont indispensables pour rétablir la sécurité sanitaire mondiale, pour aujourd'hui et pour demain. Dans ce but, nous appelons les principaux acteurs et la communauté internationale à volontairement mettre en commun le savoir, les biens de propriété intellectuelle et les données nécessaires pour lutter contre la COVID-19. Cette mise en commun concentrera nos efforts collectifs pour faire avancer la découverte scientifique, la mise au point de technologies et le partage généralisé des avantages du progrès scientifique et de ses applications sur la base du droit à la santé.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les faiblesses des modes de fonctionnement habituels dès lors qu'il s'agit d'assurer un accès équitable aux technologies de santé essentielles. Cette initiative ouvre une nouvelle voie qui s'inscrit dans la lignée des efforts que l'OMS déploie pour promouvoir les biens de santé publique mondiale en s'appuyant sur des principes d'équité, de connaissances scientifiques solides, de collaboration ouverte et de solidarité mondiale.

Pour faire pendant au [Plan stratégique de préparation et de riposte à la COVID-19](#) et au [Dispositif d'accélération de l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19](#), nous appelons tous les grands acteurs et la communauté internationale à s'engager à prendre les mesures suivantes, qu'il est urgent de mettre en place pour favoriser la mise en commun de savoirs, de biens de propriété intellectuelle et de données au service de l'humanité toute entière :

Gouvernements et autres bailleurs de fonds de la recherche-développement

- prendre des dispositions, pour promouvoir l'innovation, surmonter les obstacles à l'accès et faciliter l'échange sans restriction du savoir, des biens de propriété intellectuelle et des données nécessaires pour le dépistage, la prévention, le traitement de la COVID-19 et la riposte, y compris par des mesures juridiques et stratégiques et par la collaboration internationale en matière de pratiques réglementaires, afin de garantir la disponibilité, l'accessibilité économique et la qualité des produits concernés ;
- faire en sorte que tous les débouchés de la recherche sur la COVID-19 financée par des crédits publics ou par des donateurs soient disponibles, économiquement abordables et accessibles pour tous à l'échelle mondiale, en prévoyant des dispositions adéquates dans les accords de financement, y compris des clauses spécifiques garantissant l'accessibilité matérielle et économique des produits de santé qui découlent de cette recherche moyennant l'octroi de licences mondiales volontaires et non exclusives, des clauses de transparence et, au besoin,

d'autres engagements à élargir l'accès par le partage, par exemple, d'autres droits de propriété intellectuelle, savoir-faire et données ;

- encourager la publication de tous les résultats de la recherche au titre de licences libres qui permettent à d'autres de les consulter gratuitement, de les utiliser, de les adapter et de les redistribuer sans restrictions ou avec des restrictions limitées, y compris au travers d'initiatives comme les [Principes directeurs FAIR pour la gestion des données scientifiques](#) ;
- favoriser les approches ouvertes et collaboratives en matière de découverte de médicaments préconcurrentielle et coopérer avec les organisations internationales pour que l'accès aux produits nécessaires contre la COVID-19 et leur distribution soient équitables ;
- faire en sorte que les résultats de la recherche soient consignés et publiés conformément à la [déclaration commune de l'OMS sur la communication des résultats des essais cliniques au public](#) (*Joint statement on public disclosure of results from clinical trials*).

Détenteurs de savoir, de biens de propriété intellectuelle ou de données relatifs aux traitements, aux produits de diagnostic et aux vaccins existants ou nouveaux

- accorder volontairement ces droits au niveau mondial et à titre non exclusif au dispositif Medicines Patent Pool établi et soutenu par Unitaid et par d'autres dispositifs, groupements et initiatives de recherche-développement en santé publique qui contribuent à un accès transparent au niveau mondial ; et/ou volontairement ne pas exercer leurs droits de propriété intellectuelle, le cas échéant, durant la pandémie de COVID-19, pour faciliter la production, la distribution, la vente et l'utilisation à grande échelle de ces technologies sanitaires à travers le monde ;
- offrir à tous les pays un accès équitable à leurs produits, à un coût abordable et en temps voulu ;
- échanger volontairement le savoir, la propriété intellectuelle et les données utiles à la production, à la distribution et à l'utilisation à grande échelle, partout dans le monde, de ces technologies et des matières premières nécessaires par l'intermédiaire de mécanismes comme le [Technology Access Partnership](#) (TAP) hébergé par la [Banque de technologies des Nations Unies](#) ou la [Open COVID Pledge Initiative](#).

Chercheurs

- Publier toutes les informations et données utiles sur la séquence génétique du SARS-CoV-2 dans des bases de données accessibles au public comme la [Global Initiative on Sharing All Influenza Data \(GISAID\)](#), compte tenu de la nécessité d'un accès juste et équitable aux produits sanitaires mis au point à l'aide des informations sur la séquence génétique ;

Tous les acteurs

- Enregistrer dans l'[Observatoire mondial de la recherche-développement en santé de l'OMS](#) des informations et des analyses sur les activités de recherche-développement concernant la COVID-19, pour faire fond sur les données et les rapports provenant d'un vaste ensemble de sources de données, et rassembler de nouvelles informations, lorsque cela est possible et nécessaire, dans le but d'étayer les décisions sur les priorités en matière de recherche-développement.

- Inscrire, dans le [Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19](#) de l'OMS ou ses plateformes partenaires de mise en œuvre, des références à l'échange d'informations et/ou aux engagements concernant tous les nouveaux savoirs, technologies, biens de propriété intellectuelle et données à des conditions qui facilitent leur utilisation pour la recherche-développement, l'innovation et la fabrication et qui permettraient un transfert de technologie effectif et l'accès sans retard à des technologies essentielles pour le dépistage, la prévention, le traitement de la COVID-19 et la riposte ;

Patients et communautés, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile

- Plaider en faveur de cet appel à la solidarité, faciliter sa mise en œuvre et y participer activement.

Veuillez confirmer que vous acceptez de donner suite à cet appel à la solidarité, de l'appliquer et d'en répondre en envoyant un courriel de confirmation à l'adresse CallToAction@who.int.

Signé par :

Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS

Carlos Alvarado Quesada, Président de la République du Costa Rica

Les États Membres de l'OMS ci-après ont informé l'Organisation ou le Gouvernement du Costa Rica qu'ils répondaient à cet appel à la solidarité :

Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Brésil, Chili, Égypte, Équateur, El Salvador, Honduras, Indonésie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mexique, Mongolie, Mozambique, Norvège, Oman, Pakistan, Palau, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Sri Lanka, Timor-Leste, Uruguay, Zimbabwe

Note

Le présent Appel à la solidarité fait suite à de nombreux engagements internationaux, parmi lesquels :

La cible 3b relevant de l'objectif de développement durable 3 : « Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments. »

La [Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle](#), et la [Feuille de route de l'OMS pour l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux autres produits](#)

[sanitaires, 2019-2023 : soutien intégré pour l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux autres produits sanitaires](#) ;

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la « coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19 » ([A/RES/74/274](#)) ;

La résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé intitulée « Riposte à la COVID-19 » ([WHA73.1](#)).